



## Accès aux relevés bancaires de la copropriété

Par **Bizance2**, le **15/02/2015** à **02:20**

Bonsoir

En tant que copropriétaire, le syndic de copropriété peut-il me refuser l'accès aux relevés bancaires de notre syndicat de copropriété dans la mesure, je précise, où nous avons un compte séparé de celui du syndic ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Cecobe**, le **26/02/2015** à **12:27**

Bonjour,

Bien sûr que non, vous prenez rendez vous et vous demandez à ce que l'on vous prépare ces pièces lors de votre venue.

N'importe quel copropriétaire a le droit de demander à vérifier les comptes.

Cordialement

Toony

Par **pieton78**, le **28/02/2015** à **18:24**

Vous pouvez consulter les comptes une fois par an dans les conditions votés par l'AG et rappelées dans la convocation à l'AG.

Si vous êtes au CS vous pouvez consulter les comptes à tout moment.